



## AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que les règlements :

**2018-538-1** amendant le règlement 2018-538 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

**2019-556-1** modifiant le règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux ;

**2019-560-1** décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2019 ;

ont été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 juillet 2019 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2019

Marie-France Matteau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 24<sup>e</sup> jour de juillet 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2019

Marie-France Matteau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière